

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROPOSITIONS POUR LES ORDRES NATIONAUX ET
LA MEDAILLE MILITAIRE
AU PROFIT DU PERSONNEL N'APPARTENANT PAS A L'ARMEE ACTIVE

➤ **Recensement des proposables**

- **Les officiers généraux de la 2^{ème} section** sont proposés directement par le bureau des officiers généraux ;
- **Les disponibles et les réservistes** sont proposés par la direction du personnel militaire de la marine – bureau « réserve militaire » ;
- **Les honoraires et anciens marins** doivent faire acte de candidature en adressant une demande à la direction du personnel militaire – bureau « réserve militaire » - BCRM de Toulon – BP 414 – 83800 Toulon Cédex 9 ou par mail à resmil.toulon@marine.defense.gouv.fr.
 - *Réception des candidatures :*
 - **Pour la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite** : les candidatures doivent être adressées entre le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre de chaque année ;
 - **Pour la médaille militaire** : les candidatures doivent être adressées entre le 1^{er} mars et le 1^{er} juillet de chaque année.

➤ **Conditions d'attribution :**

Les conditions sont à réunir au 31 décembre de l'année des travaux de proposition.

Pour les travaux de l'année « n » :

- ↷ Pour la Légion d'honneur, les conditions sont à réunir au 31 décembre « n-1 » pour un décret en avril « n+1 » ;
- ↷ Pour la médaille militaire, les conditions sont à réunir au 31 décembre « n-1 » pour un décret en novembre de l'année « n » ;
- ↷ Pour l'ordre national du Mérite, les conditions sont à réunir au 31 décembre de l'année « n-1 » pour un décret en novembre de l'année « n » ou avril « n+1 ».

⊗ **Ne sont pas proposables :**

- ceux ayant reçu une distinction honorifique ministérielle postérieurement à la date du 31 décembre « n-2 » (délais de carence de deux ans) :
et
 - *pour une proposition à la Légion d'honneur :*
 - ceux ayant été promu ou nommé dans l'ordre national du Mérite à titre civil ou militaire depuis moins de 7 ans ;
 - la médaille militaire depuis moins de 2 ans.
 - *Pour une proposition à l'ordre national du Mérite :*
 - un ordre national à titre civil ou militaire et la médaille militaire depuis moins de 2 ans.
 - *Pour une proposition à la médaille militaire :*
 - l'ordre national du Mérite à titre civil ou militaire depuis moins de 2 ans.

⊗ **Ne sont pas proposables à un ordre national ou à la médaille militaire :**

- les personnels rayés des cadres d'office par mesure disciplinaire ;
- les démissionnaires de leur grade ;
- les personnes ne justifiant pas de mérites nouveaux depuis leur dernière promotion ou nomination dans l'un des deux ordres nationaux ;
- les personnels provenant de l'armée active et rayés des contrôles depuis moins de 5 ans.

↳ Conditions à réunir pour le personnel officier n'appartenant plus à l'armée active :

○ **Légion d'honneur :**

Commandeur

A titre normal : 5 ans dans le grade d'officier + 5 faits de guerres (blessures ou citations individuelles).

Officier

A titre normal : 8 ans dans le grade de chevalier + 3 faits de guerres (blessures ou citations individuelles).

Chevalier

A titre normal :

1 blessure de guerre **ou** 1 citation individuelle non récompensée par la médaille militaire ou l'ordre national du Mérite + des activités dans la réserve

Normal :

2 blessures de guerre **ou** 2 citations individuelles non récompensées par la médaille militaire ou l'ordre national du Mérite

Normal :

20 ans activités + chevalier de l'ordre national du Mérite + titulaire de la MSMV Or **ou** MDN Or + **responsabilités dans la réserve ou au sein d'associations de réservistes à l'échelon national ou régional ou de retraités militaires au niveau national**

Normal :

anciens combattants de la guerre 39-45 = médaille militaire + 2 blessures de guerre ou citations individuelles.

Normal :

anciens combattants TOE ou AFN = médaille militaire + 3 blessures de guerre ou citations individuelles.

Normal :

anciens résistants particulièrement valeureux = services homologués dans la Résistance **et** assortis de responsabilités

A titre Exceptionnel :

- nombreux faits de guerre
- **durant de nombreuses années** animation ou présidence effective à l'échelon national d'associations réserves agréées Mindef (ACOMAR – ACORAM - FNOM) ou de grandes associations de retraités militaires
- nommé ou promu dans les ordres nationaux au titre d'autres ministères si des services méritent une nouvelle récompense.

○ **Ordre national du Mérite :**

Commandeur

Normal :

5 ans dans le grade d'officier LH ou ONM + des services nouveaux au sein de la **réserve opérationnelle** + 5 points minimum :

- 1 point = 1 année sous ESR validée par la notation annuelle (5 ans sous ESR)
et/ou
- 1 point = 1 TS (5 TS)

Normal

5 ans dans le grade d'officier LH ou ONM + des activités dans la réserve (livre II du code du service national) récompensé par au moins 5 témoignages de satisfaction.

Normal :

5 ans dans le grade d'officier LH ou ONM + réserve citoyenne avec activités agréées par autorité militaire pendant au moins 5 ans.

Normal :

5 ans dans le grade d'officier LH ou ONM + activités agréées ou définies par autorité militaire pour les **honoraires collaborateurs bénévoles du service public** pendant au moins 5 ans (attestation officielle à fournir).

Officier

Normal :

7 ans dans le grade de chevalier LH ou ONM + des services nouveaux au sein de la **réserve opérationnelle** + 5 points minimum :

- 1 point = 1 année sous ESR validée par la notation annuelle (5 ans sous ESR)
et/ou
- 1 point = 1 TS (5 TS)

Normal

7 ans dans le grade de chevalier LH ou ONM + des activités dans la réserve (livre II du code du service national) récompensé par au moins 5 témoignages de satisfaction.

Normal :

7 ans dans le grade de chevalier LH ou ONM + réserve citoyenne avec activités agréées par autorité militaire pendant au moins 5 ans

Normal :

7 ans dans le grade de chevalier LH ou ONM + activités agréées ou définies par autorité militaire pour les **honoraires collaborateurs bénévoles du service public** pendant au moins 5 ans (attestation officielle à fournir).

Chevalier

Normal : Non titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active) + 1 titre de guerre CCV (autre que citation et blesgue)
Normal : Non titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active) + 5 ans d'activités sous ESR (validés par la notation annuelle).
Normal : Non titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active) + 5 ans dans la réserve citoyenne pour des activités agréées ou définies par l'autorité militaire.
Normal : Non titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active et/ou réserve opérationnelle) + 9 Témoignages de satisfaction acquis dans la réserve (livre II du code du service national)
Normal : Non titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active et/ou réserve opérationnelle) + 9 ans sous ESR (validés par la notation annuelle).
Normal : Non titulaire de la médaille militaire + activités agréées ou définies par autorité militaire pour les honoraires collaborateurs bénévoles du service public (attestation officielle à fournir)
Normal : Titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active) après obtention de la médaille militaire
Normal : Titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active et/ou réserve opérationnelle) après obtention de la médaille militaire + 5 ans d'activités sous ESR (validés par la notation annuelle).

A titre Exceptionnel (commun aux 3 grades) : - durant de nombreuses années animation ou présidence effective à l'échelon national ou régional d'associations réserves agréées par le ministère de la Défense (ACOMAR – ACORAM - FNOM) ou de grandes associations de retraités militaires. - qui rendent ou ayant rendu des services importants sur le plan professionnel ou social ayant un lien direct avec la Défense nationale. - nommés ou promus dans ordres nationaux autres ministères si titres et services méritent nouvelle récompense. - titulaires de titres de guerre (CCV) (autre que blessure de guerre ou citation individuelle) acquis après la médaille militaire ou nomination/promotion dans l'un ou l'autre des ordres nationaux.

↳ Conditions à réunir pour le personnel non officier n'appartenant plus à l'armée active :

○ **Légion d'honneur :**

Commandeur

Normal :

5 ans dans le grade d'officier + 8 faits de guerres (blessures ou citations individuelles)

Officier

Normal :

8 ans dans le grade de chevalier + 5 faits de guerres (blessures ou citations individuelles)

Chevalier

Normal :

Titulaire de la médaille militaire + 3 blessures de guerre ou citations individuelles

Normal :

anciens combattants de la guerre 39-45 = médaille militaire + 2 blessures de guerre ou citations individuelles

Normal :

anciens combattants TOE ou AFN = médaille militaire + 3 blessures de guerre ou citations individuelles.

Normal :

anciens résistants particulièrement valeureux = services homologués dans la Résistance **et** assortis de responsabilités.

A titre Exceptionnel (commun aux 3 grades) :

- nombreux faits de guerre
- **durant de nombreuses années** animation ou présidence effective à l'échelon national d'associations réserves agréées Mindef (ACOMAR – ACORAM - FNOM) ou de grandes associations de retraités militaires.
- nommé ou promu dans les ordres nationaux au titre d'autres ministères si des services méritent une nouvelle récompense.

○ **Médaille militaire :**

Normal : 1 blessure de guerre ou citation individuelle

A titre exceptionnel :

- au moins PM + 29 ans de services actifs ;
- 1 ou plusieurs blessures en service commandé entraînant un taux d'invalidité d'au moins 65%
- nommé ou promu dans l'ordre national du Mérite à titre civil dans la mesure où des titres ou services méritent une nouvelle récompense.

○ **Ordre national du Mérite :**

Commandeur

Normal :

5 ans dans le grade d'officier LH ou ONM + des services nouveaux au sein de la **réserve opérationnelle** + 5 points minimum :

- 1 point = 1 année sous ESR validée par la notation annuelle (5 ans sous ESR)
et/ou
- 1 point = 1 TS (5 TS)

Normal

5 ans dans le grade d'officier LH ou ONM + des activités dans la réserve (livre II du code du service national) récompensé par au moins 5 témoignages de satisfaction.

Normal :

5 ans dans le grade d'officier LH ou ONM + réserve citoyenne avec activités agréées par autorité militaire pendant au moins 5 ans.

Normal :

5 ans dans le grade d'officier LH ou ONM + activités agréées ou définies par autorité militaire pour les **honoraires collaborateurs bénévoles du service public** pendant au moins 5 ans (attestation officielle à fournir).

Officier

Normal : 7 ans dans le grade de chevalier LH ou ONM + des services nouveaux au sein de la réserve opérationnelle + 5 points minimum : <ul style="list-style-type: none">- 1 point = 1 année sous ESR validée par la notation annuelle (5 ans sous ESR) et/ou- 1 point = 1 TS (5 TS)
Normal 7 ans dans le grade de chevalier LH ou ONM + des activités dans la réserve (livre II du code du service national) récompensé par au moins 5 témoignages de satisfaction.
Normal : 7 ans dans le grade de chevalier LH ou ONM + réserve citoyenne avec activités agréées par autorité militaire pendant au moins 5 ans.
Normal : 7 ans dans le grade de chevalier LH ou ONM + activités agréées ou définies par autorité militaire pour les honoraires collaborateurs bénévoles du service public pendant au moins 5 ans (attestation officielle à fournir).

Chevalier

Normal : Non titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active) + 1 titre de guerre CCV (autre que citation et blesgue)
Normal : Non titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active) + 5 ans d'activités sous ESR (validés par la notation annuelle).
Normal : Non titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active) + 5 ans dans la réserve citoyenne pour des activités agréées ou définies par l'autorité militaire.
Normal : Non titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active et/ou réserve opérationnelle) + 9 Témoignages de satisfaction acquis dans la réserve (livre II du code du service national)
Normal : Non titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active et/ou réserve opérationnelle) + 9 ans sous ESR (validés par la notation annuelle).
Normal : Non titulaire de la médaille militaire + activités agréées ou définies par autorité militaire pour les honoraires collaborateurs bénévoles du service public (attestation officielle à fournir)
Normal : Titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active) après obtention de la médaille militaire
Normal : Titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active et/ou réserve opérationnelle) après obtention de la médaille militaire + 5 ans d'activités sous ESR (validés par la notation annuelle).

A titre Exceptionnel (commun aux 3 grades) : <ul style="list-style-type: none">- durant de nombreuses années animation ou présidence effective à l'échelon national ou régional d'associations réserves agréées par le ministère de la Défense (ACOMAR – ACORAM - FNOM) ou de grandes associations de retraités militaires.- qui rendent ou ayant rendu des services importants sur le plan professionnel ou social ayant un lien direct avec la Défense nationale.- nommés ou promus dans ordres nationaux autres ministères si titres et services méritent nouvelle récompense.- titulaires de titres de guerre (CCV) (autre que blessure de guerre ou citation individuelle) acquis après la médaille militaire ou nomination/promotion dans l'un ou l'autre des ordres nationaux.
